



Tiers payant



TP

## Facturation en tiers payant

À la Caisse des Médecins, les professionnel-le-s de la santé peuvent décider de facturer en tiers payant ou en tiers garant de manière générale ou au cas par cas.





ÄRZTEKASSE

CAISSE DES MÉDECINS



CASSA DEI MEDICI

## Prestations en tiers payant

### Fractionnement de la facture (selon logiciel)

Prestations prises en charge et non prises en charge, médicaments pris en charge et non pris en charge. Envoi de la facture partielle au ou à la patient-e : impression, papier, enveloppe, bulletin de versement, envoi.

### Facture avec pièces jointes

Envoi de la facture à l'assurance-maladie avec d'éventuelles pièces jointes.

Au choix : format électronique ou papier (impression, papier, enveloppe, bulletin de versement, envoi).

### Copie de la facture pour le ou la patient-e

Impression, papier, enveloppe, envoi.

Copie électronique également possible.

### Traitement des rejets de TP

Rejets électroniques et rejets papier.

### Autres prestations

- Recherche de la caisse d'assurance-maladie, notification de l'erreur au cabinet médical, inclus complément d'information sur la situation
- Contrôle des encaissements
- Point avec les débiteur-trice-s sur les factures non réglées (selon délais de relance)
- En cas de solde restant dû, envoi au ou à la patient-e d'une nouvelle facture : impression, papier, enveloppe, bulletin de versement, envoi

## Recherche de la caisse d'assurance-maladie

Malheureusement, il n'est pas rare que les patient-e-s oublient d'informer le cabinet lorsqu'ils changent de caisse d'assurance-maladie. Pour les retours de factures en tiers payant, la Caisse des Médecins recherche systématiquement la nouvelle caisse d'assurance-maladie.

### Fonctionnement

- La Caisse des Médecins contacte le ou la patient-e et lui demande quelle est sa caisse d'assurance-maladie actuelle.
- Puis elle reporte l'adresse sur la facture, qu'elle envoie ensuite à la caisse appropriée.
- Parallèlement, la Caisse des Médecins communique les nouvelles coordonnées de l'assurance-maladie au cabinet, qui pourra mettre ainsi son fichier patient-e-s à jour et éviter de futurs retours de factures.



### **Une information simplifiée des patient-e-s**

L'information des patient-e-s n'a jamais été aussi simple. Il vous faut juste une adresse électronique valide et le numéro figurant sur la carte d'assuré-e du ou de la patient-e. Un e-mail lui est ensuite adressé, l'informant de la mise à disposition d'une copie de sa facture sous forme de document pdf, accessible via un lien sécurisé.



### **Gratuit : un lecteur de cartes d'assuré-e**

La Caisse des Médecins met gracieusement à la disposition de ses membres un lecteur de cartes d'assuré-e. Ainsi, lors de l'enregistrement d'un-e patient-e, toutes les données requises sont saisies automatiquement, en quelques fractions de secondes seulement, ce qui évite aussi les fautes de frappe.



### **Copie électronique de la facture pour le ou la patient-e**

Depuis longtemps déjà, la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) et l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) stipulent que l'assuré-e en tiers payant doit recevoir une copie de la facture lorsque celle-ci est adressée directement à la caisse d'assurance-maladie. Cette copie peut être également transmise par voie électronique. C'est un précieux gain de temps et d'argent pour les médecins en pratique privée.



### **Le tiers payant intégré aux logiciels de cabinet Rockethealth et variante I**

La Caisse des Médecins propose tous ces services avec les logiciels Rockethealth et la variante I basée sur le web. C'est vous qui décidez si ce service doit s'appliquer à l'ensemble du cabinet, à des comptes individuels, à différent-e-s patient-e-s ou encore à des traitements individuels.



Pour d'autres informations sur les produits et les offres de la Caisse des Médecins, visitez le site [www.caisse-des-medecins.ch](http://www.caisse-des-medecins.ch).

# Facturation en tiers payant avec la Caisse des Médecins

